



ACADÉMIE DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Cheffe de division Laurence DIDION

Cheffe du bureau DPAE 4 par intérim

Marianne LEVY-ESCOFFIER

Affaire suivie par :

Alice NOGENT

Tél : 03 83 86 23 47

Mél : alice.nogent@ac-nancy-metz.fr

9, rue des Brice

C.O. n°30013

54035 Nancy Cedex

Rectorat Division des personnels d'administration et d'encadrement

Nancy, le 1^{er} février 2024

Le recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement

s/c de madame la directrice et de messieurs les
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale

Objet : recrutement par détachement dans le corps des personnels de direction – rentrée scolaire 2024

Références :

- note de service ministérielle n° MEND2401382N du 15 janvier 2024 relative à l'accueil par voie de détachement, renouvellement de détachement, intégration et recrutement par liste d'aptitude à la rentrée 2024, publiée au Bulletin officiel n° 4 du 25 janvier 2024 (pages 5 à 9)

- lignes directrices de gestion ministérielles n° MENH2331985X du 27 novembre 2023 relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des jeux olympiques et paralympiques, publiées au Bulletin officiel spécial n° 3 du 7 décembre 2023

- décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions

I. ACCUEIL EN DÉTACHEMENT

Les candidats devront se référer à la note de service ministérielle avant de faire acte de candidature.

Le détachement dans le corps des personnels de direction est réservé aux fonctionnaires appartenant à **un corps de niveau équivalent**.

Les personnels enseignants et assimilés ayant fait fonction de personnel de direction sont invités à se tourner de préférence vers la procédure du recrutement par liste d'aptitude, qui leur est réservée.

La fiche descriptive d'emploi de chef d'établissement adjoint sera consultable sur Choisir le Service Public **entre le jeudi 1^{er} février 2024 et le vendredi 1^{er} mars 2024**.

Les personnels intéressés formuleront leurs vœux dans l'application Colibris **entre le jeudi 1^{er} février 2024 à 12h et le vendredi 15 mars 2024 à 12h (heure de Paris)** délai de rigueur à l'adresse suivante (attention l'adresse indiquée dans le BO a été modifiée) :

<https://demarches.colibris.education.gouv.fr/de-detachement-des-personnels-de-direction-candidature-2024/>

Le détachement est prononcé pour une année, renouvelable dans la limite de cinq années (article 21 du décret du 16 septembre 1985 cité en référence).

II. RENOUELEMENT, INTEGRATION OU REINTEGRATION

Les personnels actuellement en détachement dans le corps des personnels de direction, **quelle que soit la date de début de leur détachement**, doivent demander soit leur intégration dans le corps des personnels de direction, soit le renouvellement de leur détachement, soit la réintégration dans leur corps d'origine.

Pour ce faire, l'annexe jointe à la note de service ministérielle devra être complétée et retournée, accompagnée du dernier arrêté de promotion d'échelon dans le corps d'origine, au service DPAE/4 du rectorat pour le **lundi 8 avril 2024** délai de rigueur.

Pour le recteur,
Par délégation,
La secrétaire générale d'académie,

Marie-Laure JEANNIN